L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 4 FEVRIER 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 81, rue de Chartres, et No. 13, rue du Camp

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 4 FEVRIER 1848

Le Typhus que l'on désigne en anglais sous le nom de "Ship-fever," menace notre ville. Si nous devons en croire d'excellentes autorités cette maladie fait de sérieux ravages dans l'Hôpital de Charité. Sans doute elle a pris naissance parmi cette masse d'émigrants pauvres qui dans ces derniers tems ont envahi notre ville. Beaucoup d'entre eux avaient été atteints durant la traversée; d'autres en avaient seulement contracté le germe qui s'est développé après leur débarquement; et il a fallu les transporter à l'Hôpital. Cet établissement renferme aujourd'hui environ 700 individus atteints de différentes affections; et l'on craint que la contagion ne se répande parmi les malheureux qui s'y trouvent prédisposés par leurs souffrances antérieures et la diète à laquelle ils ont été soumis. Déjà même on a pu remarquer quelques cas parmi des individus qui n'appartiennent point à la classe des émigrants: des malades de l'Hôpital ont été atteints et quelques-uns ont succombé. Ce n'est pas tout, et l'on nous a cité deux médecins qui ont été pris de cette maladie; l'un d'eux en a cruellement souffert. Qui nous assure que le développement morbide qui s'annonce, ne continuera pas? Qui nous garantit que l'Hôpital n'aura pas bientôt transformé en un foyer d'infection, qui rayonnera au dehors?

Un pareil état de choses appelle la sollicitude des autorités compétentes; s'est à elles qu'il appartient de prendre les mesures nécessaires pour éviter le fléau que l'on redoute avec tant de raison. Il n'y a guères du reste qu'un seul moyen d'atteindre ce but: c'est de créer, dans quelque endroit, bien éloigné des parties populeuses de notre ville, une infirmerie destinée à recevoir tous les malades atteints du typhus ou "ship-fever." La on leur donnerait tous les soins que réclame leur état, sans compromettre la vie des autres malades, sans mettre en danger la salubrité générale. Cette mesure est dictée tout à la fois par la prudence et l'humanité. Le Conseil-Général a nous le croyons, le pouvoir nécessaire pour prendre toutes les précautions sanitaires qu'exigent les circonstances; nous croyons donc qu'il lera bien de se hâter d'agir. Nous ne sommes pas alarmistes; mais, d'après les renseignements que nous parviennent, il y a urgence; car le mal qui sévit déjà dans l'Hôpital, peut d'un instant à l'autre franchir l'enceinte de cet établissement.

La malle — On lisait hier sur l'écriteau pendu devant la poste:

"De la malle d'hier, nous n'avons rien reçu de par dela Charleston: quant à la malle d'aujourd'hui elle a manqué de ce dernier point."

Admirable service!

Mme Ablamowicz — Le troisième et dernier concert de cette habile cantatrice a lieu ce soir à la salle de l'*Armory*, rue du Camp. Elle exécutera un choix excellent de musique française et italienne, ainsi que de belles melodies anglaises. Ceux de nos dilettanti qui n'ont pas encore entendu Mme Ablamowicz, feront bien de profiter ce soir d'une occasion qu'ils ne retrouveraient plus.

Importante réunion a Washington — "Nous apprenons, dit le *Times* de Richmond, qu'une assemblée, composée des membres whigs du Congrès et de whigs des différentes parties de l'Union, s'est tenue à Washington le samedi, 22 janvier et qu'elle a décidé "à l'unanimité" qu'une convention nationale des whigs pour la nomination des candidats à la présidence et à la vice présidence, devrait avoir lieu à une époque fixée ultérieurement". "Cette nouvelle, ajoute le *Times*, nous est transmise par un membre de l'assemblée générale, qui l'a vu et lu cette particulière."

Suspension de service — Sur le commandant en chef de notre armée au Mexique, le général Scott, a été suspendu de ses fonctions, mais qu'on le verra dans le rapport du service du 25 au Congrès. Il aura à comparaître devant la Cour d'Enquête composée à Perote. Le général Butler commandera l'armée pendant cette suspension qui, pour le moins, sera provisoire; mais qui pourrait bien devenir définitive.

Législature de la Louisiane.
Chambre des Représentans.
Jeudi, 3 février 1848.

L'orateur soumet à la Chambre une communication du conseil des directeurs relative à la banque des Citoyens et à l'Association Consolidée. Référée au comité de manufactures.

L'orateur soumet aussi à la Chambre une communication du recorder de la Municipalité, transmettant à la Législature une copie des résolutions passées par le Conseil à propos de la répartition au Congrès général. Référée au comité spécial chargé de l'examen des amendements à la charte de la Nlle-Orléans.

M. Smith (d'Orleans) présente un mémoire de M. Greiner, concernant la rétrocession des statuts de l'Etat. Référé au comité judiciaire.

M. Green présente une série de résolutions sur l'amélioration de la rivière de Calcasieu. Référées au comité des améliorations.

M. Drew introduit la résolution suivante, qui est adoptée: "Résolu que le comité sur l'impression publique soit enjoint de s'informer, pour le rapporter à la Chambre, de la cause qui a empêché de publier les procès-verbaux de la Chambre, comme l'exige l'article 23 de la Constitution."

M. Smith, de Natchitoches, rapporte sans amendement, au nom du comité des réclamations, le bill pour venir en aide à M. L. Hunley, Eugène Sommereau et P. E. Wintz, assesseurs des taxes d'Etat dans la ville de la Nlle-Orléans.

Le même membre, au nom du même comité, rapporte un bill pour pourvoir au paiement des dépenses encourues pour l'enrôlement et l'équipement des régiments de volontaires de la Louisiane.

M. Connelly, du comité des améliorations intérieures, auquel ont été référées les résolutions relatives à l'amélioration du bayou Chetto, dans la paroisse Washington, fait contre ce projet de loi un rapport qui est adopté.

Le même membre rapporte, au nom du même comité, un bill pour incorporer la ville de Homa dans la paroisse de Terrebonne. Le bill subit une 1ère lecture.

M. Gibson, au nom d'un comité spécial auquel a été référé le bill pour venir en aide à David M. McCraine, ex-assesseur de taxes dans la paroisse Jackson, présente un substitut intitulé: "Acte pour venir en aide aux assesseurs qui n'ont pas fait leur assessement ou leurs retours dans le temps prescrit par la loi." Ce substitut subit une première lecture.

M. Carrigan, au nom du comité spécial auquel a été référée la résolution du Sénat relative à la présentation d'un sabre d'honneur au général Persifor F. Smith, rapporte un bill intitulé: "Acte pour l'acquisition d'un sabre qui sera présenté au général Persifor F. Smith, et pour allouer dans ce but une somme de $500. Première lecture.

A midi, la Chambre s'ajourne pour aller assister aux examens des écoles publiques de la seconde Municipalité.

Sénat. — Le lieutenant-gouverneur occupe le fauteuil.

M. Parham introduit un bill pour autoriser les juges de paix à recevoir le serment des députés-greffiers et des députés-shérifs. Première lecture.

M. Manuel White présente un mémoire du président et des directeurs de la Banque des Citoyens réclamant certains privilèges. Référé au comité de finances.

Le même membre, ayant obtenu la suspension des règlemens, introduit un bill pour autoriser la banque de Cité à étendre le temps de ses percepteurs. Le bill est la deux fois référé au comité de finances.

M. Porter annonce qu'il présentera un bill pour protéger certains biens contre la saisie judiciaire.

M. Brashear introduit un bill pour pourvoir à l'achat d'un télescope destiné à l'Université de la Louisiane.

Le président soumet au sénat une lettre du recorder Baldwin mettant les membres de cette assemblée à assister à un concours général des écoles publiques de la seconde Municipalité. L'invitation est acceptée.

Le président transmet également au Sénat les résolutions du Conseil de la Troisième Municipalité, protestant contre la réorganisation du Conseil Général de la Nlle-Orléans sur les nouvelles bases proposées par le Conseil de la Deuxième Municipalité. — Sur motion de M. Reynolds, ces résolutions sont renvoyées au comité spécial chargé de l'examen des communications de la Première et de la Deuxième Municipalité.

Le Sénat s'ajourne à midi pour assister aux examens des écoles de la 2ème Municipalité.

Singulier suicide — Nous avons parlé ces jours-derniers d'un individu qui, à New-York, s'était embarqué sur le cabin des rues pour lancer du vitriol sur les femmes qui passaient. Cet individu n'était autre que le docteur Horace Wells qui jouait là avec feu d'une fort bonne réputation. On se rappelle sans doute qu'il avait été arrêté et mis en prison. Quand le gardien vint le lendemain matin, il le trouva mort. Il s'était renfermé, et le gardien l'ayant vu, il s'était coupé l'artère fémorale, et la jambe en était salie. Sur une table dans la prison, il avait trouvé, dans l'une d'elles il disait qu'il avait pris l'habitude d'employer le chloroforme comme animant; et qu'il était sous l'influence de cet agent lorsqu'il commit le crime dont il fut condamné en prison. Ce malheureux laisse une femme et un enfant.

Hommage au Pape Pie IX. — Dans sa séance du 1er courant, la Chambre des Représentans de la Louisiane a adopté, sur présentation de M. Sturtz, des résolutions en l'honneur de Pie IX. On a bien voulu nous communiquer la traduction de l'allocution prononcée à cette occasion par M. Sturtz, et nous la donnons avec plaisir:

M. L'Orateur,

La conduite du Pape actuel a attiré la profonde attention du peuple américain. Pie IX est arrivé au pouvoir à une époque où l'esprit des Italiens était fortement agité. Il avait lui une vie particulière des principes de la liberté, pendant sa résidence sur le continent. Il avait été rappelé à Rome par le Pape Grégoire comme étant le seul homme qui pût calmer l'effervescence qui régnait et menaçait de se changer en révolte ouverte. A peine la réunion des candidats avait-elle déclaré que le cardinal Mastaï était dûment élu Pape, à peine le canon du château St-Ange avait-il proclamé le nouveau souverain, que par son décret d'amnistie générale, en faveur des prisonniers politiques, il ouvrit les donjons de cette prison d'Etat et de toutes les autres prisons de ses domaines.

La foule des victimes souffrantes qui se trouvèrent en liberté, invoqua les bénédictions du ciel sur celui qui les avait ainsi rendues à la lumière du jour, à leurs familles et aux droits d'hommes libres. Un acte aussi généreux, aussi matinal fit tressaillir de joie toute l'Italie. Auparavant des essais clandestins avaient été faits, soit par la violence, soit par des insurrections excitées par des hommes mécontens appartenant à la noblesse; maintenant le souverain pontife se met à la tête des réformateurs. Auparavant les jalousies de localité, des querelles de famille, ou un espoir de rapine avait entretenu le feu de l'insurrection; maintenant la régénération de leur patrie est le seul motif qui fasse battre le cœur du citoyen le plus noble, ainsi que celui de l'artisan du plus humble étage.

Les réjouissances au sujet de l'amnistie étaient à peine terminées que le peuple commença à déclarer ses espérances de réforme si longtemps déçues. De jour en jour son impatience augmentait, enfin elle se montra inscrite dans un distique italien trouvé au Vatican, adressée au Pape et que a été aussi traduit.

"Masaï, vous nous avez promis des miracles. Quels sont ils? dites nous!

Le Pape, en lisant ces mots, ajouta immédiatement

—Soyez patients; encore quelque temps et je vous les ferai connaître.

Et qu'avons-nous vu! La milice des Etats Romains a été organisée en garde nationale. Autrefois les hallebardes autrichiennes étaient seules appelées à disperser les émeutes intérieures et des Suisses mercenaires gardaient le palais des Papes; maintenant le Pape reconnaît que sa meilleure sauve-garde est celle que lui offrent les bras de son propre peuple. La liberté de la presse autrefois inconnue en Italie est en grande partie assurée. Les branches de l'administration ont été de beaucoup améliorées. Le Pape a réuni un conseil d'Etat, dans lequel les provinces sont représentées; maintenant ces mêmes conseils du souverain, les réformes importantes dans les lois civiles et criminelles sont en voie d'exécution; une politique bienveillante a su déjà toucher le peuple, les crimes sont devenus moins fréquents, des querelles, qui depuis des siècles se transmettaient de père en fils, sont maintenant rejetées dans l'oubli. Des mains habituées à ne saisir que le stylet, se joignent amicalement. Quel autre monarque en Europe a fait de semblables concessions à ses sujets et conçu autant d'affection par sa bonté! Des triomphes du quel peut-il être dit avec plus de vérité:

"La paix a ses victoires, aussi bien que la guerre."

Omettre de joindre nos sympathies à celles de ces patriotes Italiens serait un manque de mémoire de notre propre histoire, ainsi que de notre devoir. Au moment, plein de danger, de notre lutte révolutionnaire, alors que les tentes dispersées de notre petite armée souffraient par le manque de vêtement et de nourriture, alors que l'insubordination était prête à éclater dans le camp, alors que les moyens de continuer la guerre ne pouvaient plus être obtenus; quand les flottes de l'Angleterre dévastaient nos côtes et que son drapeau flottait sur New-York et Charleston; quand l'espoir même paraissait vouloir abandonner nos pères dans leur entreprise, alors traversant l'Atlantique vinrent les sympathies profondes de la France, représentées bien mieux par le généreux dévouement de Lafayette, que par les troupes, les vaisseaux ou l'assistance pécuniaire du gouvernement; elles relevèrent le courage de tous les patriotes; et le destin du despotisme européen fut enfin réglé dans les champs de Yorktown.

Nous sommes maintenant appelés à exprimer toute notre admiration des grandes mesures de réformes, religieuses et sociales, qui se préparent en Italie, pays si intéressant par les traditions de l'histoire, dans lequel le grand drame de la destinée humaine avec le plus largement développé, les acteurs du Lessus ont eu pour cothurnes les Apennins, pour la toile de l'immensité et pour ses spectateurs, ceux de l'univers qui se trouvent enveloppés dans les ténèbres du despotisme.

CONGRES.

Séance du 25 janvier 1848.

Sénat. — M. Bagby, sénateur de l'Alabama, présente une série de résolutions dans lesquelles il dénie au Congrès le pouvoir d'abolir l'esclavage dans aucun des Etats, maintient le droit d'acquérir des territoires par voie de conquête, et déclare que le Congrès ne peut pas intervenir sur la question de l'esclavage dans les nouveaux territoires qui pourront être annexés. Ces résolutions sont envoyées à l'impression.

M. Jefferson Davis, au nom du comité des affaires militaires, rapporte un bill pour la création de nouveaux quartiers, près de la Nlle-Orléans, pour les troupes des Etats-Unis qui se rendent au Mexique ou qui en reviennent. M. Jefferson Davis et M. Crittenden insistent sur la nécessité d'une prompte décision en cette affaire; aussi le bill est-il lu trois fois et adopté.

L'ordre spécial du jour se présente et M. Crittenden se lève. L'honorable sénateur demande au président du comité des affaires militaires "lo. Si le général Scott a été suspendu de son commandement ou rappelé?" et 2o Si les ordres du général Worth ont été levés ou suspendus?"

M. Cass désire ne pas répondre à titre de président du comité des affaires militaires, mais il est prêt à donner au sénateur du Kentucky tous les renseignements qu'il possède sur ce double point. Il pense d'ailleurs que l'administration sera disposée à donner tous les éclaircissements que l'on pourra désirer. Le général Scott a été suspendu, et le commandement de l'armée a été dévolu au général Butler, comme le premier en grade. Le général Scott comparaîtra devant la Cour d'enquête qui a été convoquée. Quant au général Worth, ses arrêts ont été levés ou suspendus.

M. Crittenden remercie M. Cass de l'empressement qu'il a mis à répondre à ses questions.

La discussion reprend alors sur le bill des dix régiments; M. Clarke du Rhode Island combat et la guerre et le bill. M. Dix de New-York obtient ensuite la parole; puis le Sénat siége en séance executive et s'ajourne au bout de quelques instants.

Chambre des Représentans. — M. Thompson de la Pennsylvanie fait adopter une résolution qui enjoint au comité de commerce de s'enquérir de la nécessité qu'il y aurait à adopter une loi, ordonnant une inspection plus sérieuse des navires, bateaux à vapeur, &c. Emporne que le comité [illegible] rapport affirmatif et qu'une surveillance [illegible] sera enfin exercée sur nos bâtimens à vapeur.

M. Vinton, du comité des voies et des moyens, rapporte deux bills ouvrant des crédits, l'un à l'Académie militaire de West-Point; l'autre, au service des pensions. M. Dunn, du comité des réclamations, en rapporte un autre qui accorde des indemnités aux veuves et aux orpheline des braves morts au Mexique, ainsi qu'aux invalides revenus de cette guerre.

La Chambre reprend ensuite, en comité général, la discussion du message du Président. M. Bedinger, de la Virginie, prend la défense de ce magistrat, de sa politique générale et de son refus de communiquer au Congrès les instructions adressées à M. Slidell. M. Roman, du Maryland, prend ensuite la parole et discute surtout la question des frontières du Texas. M. Green, du Missouri, se présente aussi comme le défenseur du Président et de la guerre. La Chambre s'ajourne après le discours de M. Green.

Procès Frémont — La Cour martiale s'est assemblée le 24 janvier et a entendu le commencement de la défense du lieutenant colonel Frémont. Cette défense qui a porté principalement sur la question d'insubordination, a été, dit-on, fort habile et fort convaincante. La plaidoirie a été soutenue par le lieutenant [illegible]

[illegible]

Chronique Locale.

Première Cour de District. — L'affaire d'Archibald McDougald a été appelée hier à la Cour criminelle. On sait que celui-ci est accusé de meurtre, et l'on se rappelle sans doute les circonstances qui précédèrent la mort de Hugh Durion, survenue dans les derniers jours d'octobre. MM. Pierre Soulé et Charles Cavelier étaient au banc de la défense; l'Etat était, comme de coutume, représenté par l'avocat-général et l'avocat de district. A midi, le jury s'est trouvé au complet, neuf membres ayant été recusés par l'accusé et cinq par l'Etat. Les personnes suivantes, qui ont été acceptées par les deux parties, ont prêté le serment d'usage: MM. L. H. Adams, I. Spaterno, L. Geipi, A. Flotte, T. Connelly, N. Richards, J. Santa Marina, M. Morenuit, P. Ledoux, E. A. Mioton, P. J. Sarrazin et G. Heurer.

Plusieurs témoins ont été entendus du côté de l'accusation. A six heures et demie du soir, l'audience est levée. L'affaire sera reprise ce matin à neuf heures. D'après une récente décision de Cour Suprême, le juge McHenry a ordonné au shérif de garder le jury à sa charge, et de ne laisser personne s'entretenir avec eux.

Recorder Skeseneau — Ce magistrat a envoyé hier à la maison de correction bon nombre d'individus arrêtés la veille par la police, parmi lesquels nous citerons Wm Little, personnage dangereux; William Luckington, qui a déjà fait connaissance avec la police; Otto Beck, qui s'amuse parfois à faire le coup de poing dans les rues, et Bernard Hasson, pour qui la bouteille a des charmes irrésistibles.

Vol. — Les vols nocturnes avec effraction sont à l'ordre du jour. La plupart des tentatives sont si audacieuses que l'on se demande comment elles peuvent échapper à la vigilance de la police. Que font donc les watchmen? Avant-hier, dans la nuit, le magasin de M. Mascareras, rue Royale, près d'Orléans, a été forcé et une somme de $600 a été enlevée par les hardis voleurs qui ont exécuté ce coup de main. Pendant cette même nuit, on a enfoncé les portes du café d'Aigle, au coin des rues St-Anne et Condé, et l'on y a également commis un vol. Avis au capitaine Youânes.

Tentative d'incendie — La police a arrêté hier les époux Edward et Catherine Murray, sous prevention de tentative d'incendie; c'est la maison de M. Thomas Hoslew qu'ils auraient essayé de livrer aux flammes. Les accusés n'ont pas encore comparu devant le recorder Ramos.

☞ La police n'a pas encore arrêté les malfaiteurs qui ont commis un vol avant-hier soir, dans le magasin de parfumerie de M. Augé, au coin des rues Bienville et Chartres. Mais le capitaine a ordonné des recherches, et nul doute qu'il ne parvienne à appréhender les coupables.

Vol d'esclave — Le nommé Elmerick Sterling a été arrêté hier par la police de la 3ème Municipalité, sous l'inculpation d'avoir enlevé, le 23 du mois dernier, un nègre appartenant à M. A. D. Hamilton, habitant de la paroisse Iberville. Sterling sera interrogé ce matin par le recorder Baldwin.

FEUILETON.

Mémoires d'un Médecin.

Par Alexandre Dumas.

TROISIÈME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.

LXXI.

Les jeux de mots de M. de Richelieu.

M. le duc de Richelieu, comme nous l'avons vu, s'était porté sur Luciennes avec cette rapidité de décision et cette sureté d'intelligence qui caractérisent l'ambassadeur à Vienne et le vainqueur de Mahon.

Il arriva l'air joyeux et dégagé, monta comme un jeune homme les marches du perron, tira les oreilles de Zamore, ainsi qu'aux beaux jours de leur intelligence, et força pour ainsi dire la porte de ce fameux boudoir de satin bleu, où la pauvre Lorenza avait vu Mme Dubarry préparant son voyage de la rue Saint-Claude.

La comtesse, couchée sur son sofa, donnait à M. d'Aiguillon ses ordres du matin.

Tous deux se retournèrent au bruit et demeurèrent stupéfaits en apercevant le maréchal.

—Ah! monsieur le duc, s'écria la comtesse.

—Ah! mon oncle, fit M. d'Aiguillon.

—Eh oui! madame; eh oui! mon neveu.

—Comment, c'est vous!

—C'est moi, moi-même, en personne.

—Mieux vaut tard que jamais, répliqua la comtesse.

—Madame, dit le maréchal, quand on vieillit on devient capricieux.

—Ce qui veut dire que vous êtes repris pour Lucienne....

—D'un grand amour qui ne m'avait quitté que par caprice. C'est tout à fait cela, et vous achevez admirablement ma pensée.

—De sotte que vous étiez....

—De sotte que je reviens; c'est cela, dit Richelieu en s'installant dans le meilleur fauteuil, qu'il avait distingué du premier regard.

—Oh! oh! dit la comtesse, il y a peut-être bien encore quelqu'autre chose que vous ne dites pas; le caprice.... ce n'est guère pour un homme comme vous.

—Comtesse, vous auriez tort de m'accabler, je vaux mieux que ma réputation; et, si je revenais, voyez-vous, c'est....

—C'est l'interrogera la comtesse.

—De tout cœur.

M. d'Aiguillon et la comtesse éclatèrent de rire.

—Que nous sommes heureux d'avoir un peu d'esprit, dit la comtesse, pour comprendre tout l'esprit que vous avez.

—Comment!

—Oui, je vous jure que des imbéciles ne comprendraient pas, resteraient tout ébahis, et chercheraient tout autre part la cause de ce retour; en vérité, fit de Dubarry, si n'y a que vous, cher duc, pour faire des entrées et des sorties; Moïse, Moïse lui-même est un acteur de bon auprès de vous.

—Alors, vous ne croyez pas que c'est le cœur qui me ramène, s'écria Richelieu. Comtesse, comtesse, prenez garde! vous me donnerez de vous une mauvaise idée; oh! ne riez pas, mon neveu, ou je vous appelle *Pierre*, et je ne dirai rien sur vous.

—Pas même un petit ministère? demanda la comtesse.

Et pour la seconde fois, la comtesse éclata de rire avec une franchise qu'elle ne cherchait point à déguiser.

—Bon, frappez, frappez, fit Richelieu en faisant le grosdos, je ne vous le rendrai pas, hélas! je suis trop vieux, je n'ai plus de défense; abusez, comtesse, abusez, c'est maintenant ou plaisir sans danger.

—Prenez garde au contraire, comtesse, dit d'Aiguillon; si mon oncle vous parle encore une fois de sa faiblesse, nous sommes perdus. Non, monsieur le duc, nous ne nous battrons pas, car, tout faible que vous êtes ou que vous prétendez être, vous nous rendriez les coups avec usure; non, voici toute la vérité, on vous voit revenir avec joie.

—Oui, dit la folle comtesse, et, en honneur de ce retour, on tire les boites, les fusées; et vous le savez, duc, aussi....

—Je ne sais rien, madame, dit le maréchal avec une naïvité d'enfant.

—Eh bien! dans les feux d'artifice, il y a toujours quelque perruque rousse par les étincelles, quelque chapeau crevés par des baguettes.

Le duc porta la main à sa perruque et regarda son chapeau;

—Ce n'est cela, c'est cela, dit la comtesse; mais vous nous rajeunissez, c'en sa mieux; quant à moi je sens, comme vous le dirait M. d'Aiguillon, d'une grande folie; savez-vous pourquoi?

—Comtesse, comtesse, vous allez encore me dire quelque méchanceté!

—Oui, mais ce sera la dernière.

—Eh bien! dites.

—Je suis gaie, maréchal, parce que votre retour m'annonce le beau temps.

Richelieu s'inclina.

—Oui, continua la comtesse, vous êtes comme les oiseaux poétiques qui président le calme; comment appelle-t-on ces oiseaux-là monsieur d'Aiguillon, vous qui faites des vers?

—Des alcyons, madame.

—Justement! Ah! maréchal, vous ne vous fâcherez pas, j'espère; je vous compare à un oiseau qui a un bien joli nom.

—Je ne fâcherai d'autant moins, madame, fit Richelieu avec un petite grimace qui annonçait la satisfaction, et la satisfaction de Richelieu présageait toujours quelque bonne noirceur, je ne fâcherai d'autant moins que la comparaison est exacte.

—Voyez-vous!

—Oui, l'apporte de bonnes, d'excellentes nouvelles.

—Ah! fit la comtesse.

—Lesquelles? demanda d'Aiguillon.

—Que diable! mon cher duc, vous dites bien pressé, dit la comtesse; laissez donc le temps au maréchal de les faire.

—Non, le diable m'emporte; je puis vous les dire tout de suite; elles sont toutes faites, et même elles sont déjà faites d'ancienne date.

—Maréchal, si vous nous apportez des vieilleries....

—Daine! fit le maréchal, c'est à prendre ou à laisser, comtesse.

—Eh bien! soit, prenons.

—Il paraît, comtesse, que le roi a donné dans le piège.

—Dans le piège!

—Oui, complètement.

—Dans quel piège!

—Dans celui que vous lui avez tendu.

—Moi, fit la comtesse, j'ai tendu un piège au roi!

—Pardieu! vous le savez bien.

—Non, sur ma parole, je ne le sais pas.

—Ah! comtesse, ce n'est pas aimable de me mystifier ainsi.

—Vrai, maréchal, je n'y sais pas; expliquez-vous donc, je vous en supplie.

—Oui, mon oncle, expliquez-vous, dit d'Aiguillon qui devinait quelque machine dressée sous le sourire quelque du maréchal; madame attend et est tourmentée.

Le vieux duc se retourna vers son neveu.

—Pardieu! dit-il, il serait drôle que Mme la comtesse ne sût rien pas mieux que moi, et ce n'est point, mon cher, d'Aiguillon, ah! dans ce cas, ce serait bien autrement profond encore que je ne croyais.

—Oui, [illegible]

[illegible]

—Mais le roi!

—Le roi!

—Oui.

—Sur trois points, j'ai confessé Sa Majesté.

—Le premier!

—Le père.

—Le second!

—La fille.

—Et le troisième!

—Le fils. Or, Sa Majesté a daigné nommer le père un.... complaisant; sa fille, une pimbêche; et, quant au fils, Sa Majesté ne l'a pas nommé du tout, car elle ne s'en est pas même souvenue.

—Très bien; nous voilà débarrassés de la race tout entière.

—Je le crois.

—Est-ce la peine de faire renvoyer cela dans son coin?

—Je ne le pense pas: ils en sont aux expédiens.

—Et vous dites que ce fils, à qui le roi avait promis un régiment....

—Ah! vous avez meilleure mémoire que le roi, comtesse. Il est vrai que monsieur Philippe est un fort joli garçon qui vous envoyait force oillades, et des pâtes sonnantes même. Dame, il n'est plus si colonel, ni capitaine, ni frère de la favorite; mais il lui reste d'avoir été distingué par vous.

En disant cela, le vieux duc essayait d'égratigner le cœur de son neveu avec les ongles de la jalousie.

Mais M. d'Aiguillon ne songeait pas à la jalousie pour le moment.

Il cherchait à se rendre compte de la démarche du vieux maréchal et à distinguer le véritable motif de son retour.

Après quelques réflexions, il espéra que le vent de la faveur avait cessé poussé Richelieu à Luciennes.

Il fit à Mme Dubarry un signe que le vieux duc aperçut dans un trumeau, tout en ajustant sa perruque, et amusée la comtesse invita Richelieu à prendre le chocolat avec elle.

D'Aiguillon prit congé avec mille caresses faites à son oncle et rendues par Richelieu.

Ce dernier resta seul avec la comtesse devant le guéridon que venait de charger Zamore.

Le vieux maréchal regardait tout en mangeant de la faïence en murmurant tout bas:

"Il y a vingt ans, j'avais regardé la pendule au dessus de cette même heure; il faut que je sois minutieux, je l'avoue fort."

—Quoi, dit-elle, vous avez pu vivre, continuer à tourner autour de la jeunesse et du bonheur